



Compte-Rendu CGT

Accord relatif aux travailleurs handicapés

Jeudi 10 décembre 2020 – Dernière réunion

La dernière réunion autour de l'accord relatif aux travailleurs en situation de handicap a eu lieu ce jeudi 10 décembre 2020.

La délégation CGT a fait une déclaration et exprimé nos demandes :

- Création d'une commission paritaire (Cf. déclaration précédente),
- Ajout d'une durée de 10h/mois en délégation pour faire remonter les réclamations des salariés en situation de handicap. Les budgets disponibles ne sont jamais consommés et selon la direction toutes les demandes formulées sont satisfaites. Il y a donc un problème évident de remontées des demandes (exemple : un seul siège ergonomique acheté pour Argenteuil en 2020 alors qu'il y a plus de 60 salariés en situation de handicap),
- Création d'une journée d'absence autorisée pour nouvel équipement et renouvellement d'équipements (chaussures, appareil auditif...) Elle pourrait être fractionnée en deux demi-journées.
- Inscription d'un objectif d'emploi supérieur au minimum légal.

La Direction Générale, en plus de refuser toutes nos demandes, refuse de supprimer la limite de 3 réunions de Cap Avenir sur tous les sites (alors que dans l'accord précédent il n'y avait pas de limite).

De même, les temps en réunion Cap Avenir seront désormais décomptés sur les crédits d'heures de délégation individuels ou seront décomptés sur le salaire car considérés comme un temps non travaillé, et donc non payé.

Cette réunion, compte tenu de la catégorie de personnel considérée, a été anormalement mouvementée. La CGT remet en cause la volonté de la Direction Générale d'obtenir un accord.

Nous regrettons que les discussions aient été si difficiles, alors que nous parlons ici d'améliorer et maintenir les salariés handicapés à leur poste de travail, qu'il y a quasi systématiquement plus de 50 % des budgets alloués qui ne sont pas dépensés et que sur le site où le nombre de personnes (+de 60 salariés) en situation de handicap ; une seule chaise ait été achetée en un an.

Nous avons eu l'occasion, comme tous les 3 ans, d'améliorer les dispositifs en place et malheureusement le résultat est en recul. Nous considérons que c'est indigne d'une Société comme la nôtre qui par ailleurs communique très largement sur ce sujet.

Nous sommes en attente d'un projet définitif soumis à accord... ou désaccord.

Le 10 décembre 2020